

# CONCOURS EXTERNE DE BIBLIOTHECAIRE TERRITORIAL Spécialité Documentation

SESSION 2014

EPREUVE DE COMPOSITION PORTANT SUR UNE SPECIALITE

**À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET**

- ↪ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni votre numéro de convocation, ni signature ou paraphe.
- ↪ Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne,...) autre que celle figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier ne doit apparaître dans votre copie.
- ↪ Seul l'usage d'un stylo soit noir soit bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.

**Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.**

**Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.**

**Ce sujet comprend 2 pages, y compris celle-ci.**

S'il est incomplet, en avertir un surveillant.

**CONCOURS EXTERNE DE BIBLIOTHECAIRE TERRITORIAL**  
**SPECIALITE DOCUMENTATION**  
**SESSION 2014**

---

**ÉPREUVE D'ADMISSIBILITE**

**Durée : 3 heures / Coefficient : 2**

**Composition portant sur les techniques documentaires et d'archivistique.**

---

**Sujet :**

Depuis quelques années, les documentalistes ont vu leurs fonctions de recherche et mise à disposition de l'information évoluer vers des fonctions de management de l'information.

Que pensez-vous de cette affirmation au regard du rôle, des missions et des objectifs des professionnels de la documentation ?